

Extrait du registre
des délibérations de la commune de VARRAINS
Séance du 01/02/2018

Date de la convocation 26/01/2018	L' an 2018, le 1 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de LEGRAND Didier, Maire
Date d'affichage 26/01/2018	
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 9 Présents : 7 Votants : 7	Présents : M. LEGRAND Didier, Maire, Mmes : BIRIE-HABAS Cécile, MILLON-THIBAUT Catherine, MISANDEAU Jeannine, MM : BOIREAU Joël, BONNEAU Cédric (arrivé à 20 h 30), ROBERT Eric Absent(s) : Mme PEREIRA Véronique Excusé(s) : M. HAY Sylvain Secrétaire : M. ROBERT Eric

BATIMENTS COMMUNAUX

MARCHE PUBLIC

Marché de travaux d'accessibilité sur bâtiments ERP (mairie, école publique des Rogelins, Espace Hulin et Eglise Saint Florent)

Début des travaux

Mme Jeannine MISANDEAU et M. Joël BOIREAU informent les membres du Conseil Municipal que les travaux d'accessibilité de la mairie, de l'Espace Hulin et de l'église ont débuté le lundi 29 janvier dernier.

- Espace Hulin : les toilettes et la dalle sont démolies
En parallèle, les employés communaux ont ôté le lierre sur la descente de cave
- Mairie : le déplacement des armoires du secrétariat a été effectué ainsi que la pose des nouveaux cloisonnements entre le bureau du secrétariat général et la réserve. Les travaux de peinture seraient effectués la semaine prochaine.
- Eglise : les travaux autour du parvis et du parking handicapés ont débuté mardi 30 janvier dernier (décaissement principalement) ; la semaine prochaine le pavage et la pose de bordure devraient se poursuivre.

Les rendez-vous de chantiers sont fixés comme suit :

- Eglise - le mardi à 11 h 00
- Mairie – le vendredi à 14 h 30
- Espace Hulin – le mercredi à 11 h 00.

AUTRES DOSSIERS

- Groupe Scolaire des Rogelins - Remplacement des volets et stores : des devis sont attendus pour une des classes de maternelles et dortoir.
- Cimetière : des devis supplémentaires également attendus pour la réfection des murs.
- Espace Hulin : le lierre sur la partie haute de la bibliothèque reste à faire ainsi que la réfection des chapeaux sur la descente de cave et la pose d'un grillage pour la sécurité.

Réf : 2018/2/15

A l'unanimité
Pour : 6
Contre : 0
Abstentions : 0

WISEE EN SOUS
PREFECTURE DE
SAUMUR LE 9/2/2018

MARCHE PUBLIC

Marché de travaux d'accessibilité sur bâtiments ERP (mairie, école publique des Rogelins, Espace Hulin et Eglise Saint Florent)

Travaux supplémentaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les différents lots du marché de travaux d'accessibilité sur les bâtiments ERP ont été attribués par délibérations du Conseil Municipal les 5/10 et 2/11/2017

CONSIDERANT que des travaux supplémentaires et imprévisibles à la date de l'élaboration des besoins du marché doivent être réalisés suite au début des

	<p>différents chantiers à la mairie, à l'espace Hulin et à l'Eglise, le 29/01/2018.</p> <p>lot 2 : Démolition - Maçonnerie (Espace Hulin) : JUSTEAU – travaux supplémentaires (perçement mur des sanitaires pour passage de canalisation : 329.52 euros HT</p> <p>lot : peintures - revêtement mural - CHUDEAU – suite au passage de l'électricien (société SDEL) et à des reprises de câbles électriques, il convient de prévoir des travaux de peinture supplémentaires soit 269.82 euros HT</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL</p> <ul style="list-style-type: none"> - DONNE son accord pour réaliser les travaux supplémentaires et nécessaires dans la poursuite de l'opération - AUTORISE Monsieur le Maire à signer les deux nouveaux devis à la fois de l'entreprise JUSTEAU pour un montant de 329.52 euros HT et de l'entreprise CHUDEAU pour un montant de 269.82 euros HT.
--	--

URBANISME

<p>Réf : 2018/2/7b</p> <p>A l'unanimité Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>WISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 5/2/2018</p>	<p><u>URBANISME</u> <u>AUTORISATION DE SIGNATURE SUR CERTIFICAT D'URBANISME ET RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN</u></p> <p>Compte tenu de l'achat d'un terrain situé 68 chemin des Rivières à Varrains par Monsieur le Maire de Varrains et cadastré section AA n° 52</p> <p>CONSIDERANT les renseignements d'urbanisme reçus en mairie le 19/01/2018 à savoir un certificat d'urbanisme de simple opération et un droit de préemption déposé par l'Etude notariale SLADECK CHALOPIN BARRE à Saumur</p> <p>CONSIDERANT que Monsieur le Maire ne peut signer lui même ces documents CONFORMEMENT à l'article L422-7 du Code de l'Urbanisme, si le Maire est intéressé au projet, le Conseil Municipal doit désigner un de ses membres pour prendre la décision</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Après en avoir délibéré</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Mme MISANDEAU Jeannine adjointe à signer le certificat d'urbanisme concernant la vente de la parcelle section AA n° 52 au 68 Chemin des Rivières à Monsieur le Maire - RENONCE au droit de préemption urbain concernant la vente de la parcelle section AA n° 52 au 68 Chemin des Rivières à Monsieur le Maire
--	---

ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE ET LE PROPRIETAIRE DE LA ZONE DU LION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le propriétaire de la zone du Lion, M. Sylvain HAY a sollicité un échange de terrain correspondant à l'emplacement de la canalisation des eaux pluviales au milieu de sa propriété et appartenant à la commune contre une bande de terrain laissée à la disposition de la commune en 2008 pour le retournement des camions poubelles et balayeuse au bout de la rue des Deux Bourgs.

Des devis de bornage et de rédaction d'acte administratif ont été établis par le géomètre BRANLY LACAZE à Saumur à savoir :

- Etablissement d'un plan de délimitation du domaine public : 720.00 euros TTC
- Division cadastral : 1080.00 euros TTC
- Rédaction d'un acte administratif (sans publicité foncière) : 894.00 euros TTC.

Une demande de devis similaire (rédaction d'acte) sera effectuée également chez un notaire.

FINANCES

<p>Réf : 2018/2/8</p> <p>A l'unanimité Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>WISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 5/2/2018</p>	<p><u>DEMANDE DE SUBVENTION DETR SUR TRAVAUX DE VOIRIE (AMENAGEMENT ET SECURISATION ROUTIER)</u></p> <p>Afin de réaliser le programme des travaux concernant l'aménagement et les travaux de sécurisation de certaines voies principalement dans la rue de la Poterne, la rue des Roches Neuves et la rue de l'église,</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL</p>
---	---

	<ul style="list-style-type: none"> - ADOPTE <ul style="list-style-type: none"> - Le principe d'aménagement et de travaux de sécurisation pour les rues suivantes suivant le coût estimatif HT - Rue de l'église : 9 000.00 euros HT - Rue de la Poterne 155 000.00 euros HT - Rue des Roches Neuves 73 500.00 euros HT - Frais de publication de marché 1 000.00 euros HT - Frais de maîtrise d'œuvre : 9 000.00 euros HT - Détection des réseaux : 2 500.00 euros HT <p>Soit un total de 250 000.00 euros HT</p> <ul style="list-style-type: none"> • SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) pour l'ensemble des travaux mentionnés ci-dessus • PRESENTE le plan de financement suivant : Pour le coût total de 250 000.00 euros HT <ul style="list-style-type: none"> - Sollicitation de la DETR pour une prise en charge entre 35 et 45 % du montant total HT - Sollicitation au titre des amendes de police auprès du Département de Maine-et-Loire pour une prise en charge à hauteur de 20 % environ - Financement par un emprunt global de 200 000 euros contracté en 2017 pour le paiement à 40 % des travaux d'accessibilité des ERP et 60 % des travaux de voirie, - Les travaux seront également autofinancer (le montant est sous réserve de l'attribution de subventions <p>Planning prévisionnel : les travaux seraient réalisés pour les rues de la Poterne et Eglise durant l'année 2018, et la rue des Roches Neuves soit sur 2018 ou 2019.</p> <ul style="list-style-type: none"> • AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint M. Joël BOIREAU à signer le dossier de demande de subvention au titre de la DETR.
--	--

<p>Réf : 2018/2/9</p> <p>A l'unanimité Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>WISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 5/2/2018</p>	<p><u>DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE (CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MAINE-ET-LOIRE) SUR TRAVAUX DE VOIRIE - AMENAGEMENT ET SECURISATION ROUTIERS</u></p> <p>Afin de réaliser le programme des travaux concernant l'aménagement et les travaux de sécurisation de certaines voies principalement dans la rue de la Poterne, la rue des Roches Neuves et la rue de l'église,</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOPTE <ul style="list-style-type: none"> - Le principe d'aménagement et de travaux de sécurisation pour les rues suivantes suivant le coût estimatif HT - Rue de l'église : 9 000.00 euros HT - Rue de la Poterne 155 000.00 euros HT - Rue des Roches Neuves 73 500.00 euros HT - Frais de publication de marché 1 000.00 euros HT - Frais de maîtrise d'œuvre : 9 000.00 euros HT - Détection des réseaux : 2 500.00 euros HT <p>Soit un total de 250 000.00 euros HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - SOLLICITE une subvention au titre du produit des amendes de police auprès du Conseil Départemental de Maine-et-Loire pour l'ensemble des travaux mentionnés ci-dessus - PRESENTE le plan de financement suivant : Pour le coût total de 250 000.00 euros HT <ul style="list-style-type: none"> - Sollicitation de la DETR pour une prise en charge entre 35 et 45 % du montant total HT - Sollicitation au titre du produit des amendes de police auprès du Département de Maine-et-Loire pour une prise en charge à hauteur de 20 % environ
--	--

- Financement par un emprunt global de 200 000 euros contracté en 2017 pour le paiement à 40 % des travaux d'accessibilité des ERP et 60 % des travaux de voirie,
- Les travaux seront également autofinancer (le montant est sous réserve de l'attribution de subventions)

Planning prévisionnel : les travaux seraient réalisés pour les rues de la Poterne et Eglise durant l'année 2018, et la rue des Roches Neuves soit sur 2018 ou 2019.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint M. Joël BOIREAU à signer le dossier de demande de subvention au titre du produit des amendes de police

BUDGET 2018 – PREPARATION

Un planning prévisionnel est proposé :

- Préparation du budget avec la commission « finances » : vers le 23/03
- Présentation du budget à la Trésorerie : fin mars
- Présentation du budget au Conseil Municipal (réunion privée) : fin mars – début avril
- Vote du budget : avant le 15 avril

Réf : 2018/2/10

A l'unanimité

Pour : 6
Contre : 0
Abstentions : 0

WISEE EN SOUS
PREFECTURE DE
SAUMUR LE 5/2/2018

ADHESION ANNUELLE A L'ORGANISME PROCLUB A COMPTER DU 01/01/2018

Proclub est un groupement de référencements qui réduit les coûts d'approvisionnement, dans les domaines principaux de la restauration collective, l'hygiène et la santé, la bureautique.

Ainsi des fournisseurs sont référencés par catégories et apportent un éventail de produits à des prix attractifs.

CONSIDERANT l'intérêt de conventionner avec l'organisme de groupement d'économies Proclub pouvant apporter un intérêt financier à la collectivité,
Après avoir donné lecture de la convention à intervenir avec cet organisme, pour un coût annuel de 228.00 euros TTC,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré

- ACCEPTE la convention annuelle à intervenir pour l'année 2018 entre la commune de Varrains et l'organisme Proclub,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjointe Mme MISANDEAU à signer cette convention

Réf : 2018/2/11

A l'unanimité

Pour : 6
Contre : 0
Abstentions : 0

WISEE EN SOUS
PREFECTURE DE
SAUMUR LE 5/2/2018

BUDGET COMMUNAL 2018 VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION 2018 AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CHATEAU DES IFS

CONSIDERANT que la gestion des salles et du gymnase des Ifs est confié au Syndicat Intercommunal du Château des Ifs,

CONSIDERANT que le financement est assuré par les participations municipales versées annuellement par les communes de Varrains et de Chacé,

VU la participation annuelle demandée en 2018 par le Syndicat intercommunal du Château des Ifs (courrier du 22/01/2018),

VU la demande de participation complémentaire de 4590 euros qui pourrait être demandée dans le courant de l'année 2018, suivant le prévisionnel des charges et des travaux à réaliser en 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE d'attribuer la somme de 40 833.00 euros afin de subvenir aux dépenses du Syndicat Intercommunal du Château des Ifs
- DIT que le versement sera effectué en trois fois (un premier acompte de 20833.00 euros, un 2ème acompte de 10000 euros et le solde de 10 000 euros)
- DIT que cette somme est inscrite au budget communal 2018

ASSOCIATIONS – DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

Comme l'année précédente, la Commune de Varrains se chargera de transmettre un dossier complet aux

associations de la commune ainsi qu'aux associations de Varrains/Chacé. Les associations devront faire état de leur fonctionnement (adhérents...) ainsi que de leur budget prévisionnel 2018 et bilan 2017. La date butoir pour déposer le dossier est le 2/03/2018.

Monsieur Joël BOIREAU précise qu'une rencontre avec Monsieur le Maire et à la demande de M. CARTHE de l'Association du Badminton Chacé-Varrains a eu lieu dernièrement.

Monsieur CARTHE n'ayant pas fourni les éléments complets pour pouvoir prétendre à la subvention 2017, le Conseil Municipal lui avait refusé la subvention en 2017.

Il a été invité cette année à présenter un dossier complet.

ETAT D'IMPAYES DU LOCATAIRE D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide d'entreprendre une mesure d'expulsion à l'égard d'un locataire pour des impayés de loyers. Un huissier sera contacté.

VOIRIE

ESPACES VERTS

DROITS DE PREEMPTION URBAINS

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter les biens suivants :

- 50 chemin des Rivières – section AA n° 60
- 68 chemin des Rivières – section AA n° 52
- 21 Grand'Rue – section B n° 1771

PERSONNEL COMMUNAL

Réf : 2018/2/12

A l'unanimité
Pour : 6
Contre : 0
Abstentions : 0

WISEE EN SOUS
PREFECTURE DE
SAUMUR LE 5/2/2018

PERSONNEL CONTRACTUEL

REMPLACEMENT TEMPORAIRE DE FONCTIONNAIRE A TEMPS PARTIEL

VU la loi du 26/01/1984 modifiée,

Considérant la reprise d'un adjoint administratif titulaire à mi-temps thérapeutique, à compter du 5 février 2018 pour une durée de six mois

Compte tenu du travail au secrétariat à cette période de l'année (préparation du budget, mise à jour des données du cimetière et opérations d'archivage)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au renouvellement par contrat à durée déterminée d'un adjoint administratif contractuel à temps complet pour remplacer partiellement l'agent titulaire, pour la période du 5/02/2018 au 31/05/2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à renouveler par le biais d'un contrat à durée déterminée l'adjoint administratif non titulaire à temps complet pour remplacer un adjoint titulaire à temps complet partiellement absent, dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée

- DIT que le contrat sera établi du 1 mars 2018 au 31 mai 2018

- DIT que la durée hebdomadaire de cet agent est de 35 heures,

- DIT que la rémunération correspondra au 1er échelon de l'échelle C1 des adjoints administratifs territoriaux

- AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire à signer le contrat de cet agent

- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget 2018.

Réf : 2018/2/13

A l'unanimité
Pour : 6
Contre : 0
Abstentions : 0

WISEE EN SOUS
PREFECTURE DE
SAUMUR LE 5/2/2018

PERSONNEL COMMUNAL

CONTRAT D'UN D'ADJOINT ADMINISTRATIF CONTRACTUEL POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 (1°) ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant le surcroît d'activités au secrétariat de mairie pendant la période de mars à mai 2018 (mise à jour des données du cimetière, archivages divers, élaboration du budget 2018)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au renouvellement par contrat à durée déterminée d'un adjoint administratif contractuel à temps non complet pour surcroît d'activités, pour la période du 1/3/2018 au 31/05/2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à recruter par le biais d'un contrat à durée déterminée un adjoint administratif non titulaire à temps non complet pour assumer les tâches administratives diverses au secrétariat de mairie
- DIT que le contrat sera établi du 1er mars 2018 au 31 mai 2018,
- DIT que la durée hebdomadaire de cet agent est de 17.5 heures,
- DIT que la rémunération correspondra au 1er échelon de l'échelle C1 des adjoints administratifs territoriaux
- AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire à signer le contrat de cet agent
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires seront inscrits au budget 2018

CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

Monsieur le Maire expose qu'un adjoint des services techniques peut prétendre du fait de son ancienneté et par promotion interne à un avancement au grade d'agent de maîtrise.

Après délibération du Conseil Municipal, et compte tenu du vote (3 contre et 1 abstention), la décision est prise de ne pas créer le poste d'agent de maîtrise. Une rencontre est nécessaire avec l'agent afin que ce dernier prenne conscience du rôle et des missions d'un agent de maîtrise. Cet agent doit faire ses preuves en tant que responsable.

AFFAIRES SCOLAIRES

Fermeture de classe à la rentrée scolaire 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'inspection Académique a décidé de fermer une classe au niveau de l'Ecole Publique des Rogelins à la rentrée de septembre 2018.

CCAS

Mme Catherine MILLON THIBAUT donne des informations sur le repas des anciens : le dimanche 25 février 2018 à la Grande Salle des lfs

Suivant la décision des membres du CCAS réunis le 24 janvier dernier, seront invitées les personnes nées en 1944 et avant soient les personnes de 74 ans et plus (année de référence 2018)

Dans le bulletin municipal, il avait été annoncé que les personnes invitées étaient celles ayant atteint l'âge de 72 ans et plus.

Un courrier d'excuses sera transmis à ces 16 personnes n'ayant pas l'âge requis cette année.

ELECTIONS

NOUVELLES ELECTIONS MUNICIPALES EN MARS

Arrêté du Préfet en attente. Les élections ne pourraient avoir lieu le dimanche 25 mars (jour des Rameaux – fête religieuse).

COMMUNICATION

FETES ET CEREMONIES

- **Organisation des cérémonies du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale 14/18** : une réunion du comité de pilotage a été organisée le 31 janvier prochain avec les associations prenant part au projet.
 Egalement, un rassemblement des enfants des deux écoles de Varrains, des élus et des représentants des anciens combattants a eu lieu le 26 janvier dernier au cimetière de Varrains devant le monument aux morts (démarche identique pour les écoles des autres communes Brézé et Chacé – l'Ecole de Saint Cyr n'avait pas souhaité s'y associer).
 Un budget d'organisation des cérémonies du 10 et 11 novembre 2018 sera présenté dans le courant du mois de février par le comité de pilotage.
 Une nouvelle réunion de préparation aura lieu le mercredi 14 février à 18 h 30 à la mairie de St Cyr en Bourg.

SAUMUR AGGLO

AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Barbraut Jean-Marie membre de la Caisse des Ecoles a fait savoir par courrier du 18 janvier 2018 qu'il démissionnait du bureau. La composition sera revue après les élections municipales.
- Agglo - Challenge de la Boule de Fort – inscription des équipes jusqu'au 15/02/2018
- Question de Monsieur Eric ROBERT Conseiller Municipal sur l'avancée du travail d'Alter Cités (ex Sodemel) sur la ZAC des Rogelins. Monsieur le Maire explique qu'il est en attente d'informations sur l'expropriation par le juge des propriétaires.
- Information sur le taillage des arbres le long de la départementale 93 au dessus du lotissement des Rivières (travail commandé par le Conseil Départemental – travail mal exécuté).

LEGRAND Didier	BIRIE-HABAS Cécile	ROBERT Eric
MISANDEAU Jeannine	BONNEAU Cédric	
MILLON-THIBAUT Catherine	HAY Sylvain ////////////////	
BOIREAU Joël	PEREIRA Véronique ////////////////	